



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Seine-Maritime

Question écrite n° 391

Texte de la question

M Andre Duromea tient a faire connaitre a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire son indignation devant l'entêtement de la direction generale de la RNUR a s'efforcer d'obtenir, depuis la fin de l'annee 1987, la mise en application d'un nouveau plan de licenciements et de suppressions d'emplois a l'usine Cleon, qui souleve dans cette entreprise - toutes categories de salaries confondues - et dans la region, une indignation generale et parfaitement justifiee. Chacun sait, en effet, que cet etablissement se situe a la pointe du progres technologique et de l'efficacite economique nationale. Malgre les attaques incessantes qu'il a subies de la part des directions et des gouvernements successifs au nom de la recherche du profit immediat et du desinvestissement dans la production nationale, il possede tous les atouts lui permettant d'affirmer son role decisif pour le progres de l'emploi, le developpement de l'economie et des avancees sociales dans notre region et notre pays. Il lui rappelle que des precisions indispensables a l'information du comite d'entreprise, concernant les flux entre les usines francaises et etrangeres, les prix de revient de produits reimportees et le nombre d'heures supplementaires reellement effectuees par les salaries ont ete exigees de la direction de l'entreprise dans le cadre d'une procedure judiciaire. Il lui demande de prendre des mesures necessaires pour qu'un coup d'arret soit mis a la politique industrielle poursuivie jusqu'ici, que d'autres choix soient mis en oeuvre par l'Etat pour favoriser l'investissement sur le territoire national, ameliorer les conditions de travail, la formation, produire la totalite du futur moteur E en France, a Cleon, faire cesser le scandale de la pratique des heures supplementaires qui correspondent a des centaines d'emplois non crees dans cette entreprise et annuler toute procedure de licenciements.

Texte de la réponse

Reponse. - L'indispensable effort d'amelioration de la competitivite engage par Renault a partir de 1985 a d'ores et deja produit des effets positifs, comme en temoignent les resultats de l'exercice 1987. Ce redressement doit toutefois etre confirme pour que le groupe retrouve dans les plus brefs delais une situation financiere comparable a celle de ses principaux concurrents. Ceci implique la poursuite des efforts de rationalisation industrielle et d'amelioration de la qualite decides et mis en oeuvre par la direction de l'entreprise. C'est a ce prix que Renault pourra s'assurer une position commerciale de premier plan en Europe. Les importantes perspectives ouvertes par la realisation du marche interieur europeen ne pourront etre exploitees par Renault que s'il dispose d'un outil de production performant et competitif. Ceci suppose l'amelioration constante de la productivite et de la flexibilite de chaque site industriel.

Données clés

Auteur : [M. Duromea Andre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 391

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire
Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2128